



**DELIBERATION N° 23/167 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA CONVENTION-CADRE 2023-2027 "POUR FAVORISER UN
DIALOGUE SCIENCE AVEC ET POUR LA SOCIÉTÉ, ET PROMOUVOIR
L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET D'ACCÈS À LA CONNAISSANCE EN CORSE"**

**CHÌ APPROVA A CUNVENZIONE QUATRU 2023-2027 "PER PRUMOVE UN
DIALOGU SCENZA CÙ È PÈ A SUCETÀ È A PARITÀ DI L'UPPURUNITÀ È DI
L'ACCESSU À A CUNNISCENZA IN CORSICA"**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Vanina BORROMEI à Mme Vanina LE BOMIN
Mme Valérie BOZZI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Marie-Claude BRANCA à Mme Véronique PIETRI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Pierre GUIDONI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Charlotte TERRIGHI
M. Xavier LACOMBE à Mme Marie-Anne PIERI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. François SORBA
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
M. Paul QUASTANA à M. Jean-Baptiste ARENA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Juliette PONZEVERA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les prochaines années en organisant la complémentarité des actions,
- VU** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4421-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 23/125 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2023 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n°2021-048 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 18 décembre 2023,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (60) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport intitulé « Convention-cadre 2023-2027 pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse ».

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention-cadre 2023-2027 visant à favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à constituer le comité territorial de pilotage et d'évaluation.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les différentes pièces règlementaires (convention d'engagement, convention attributive de subvention, convention d'application, avenant...) relatives à la mise en œuvre de la convention cadre précitée.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à adhérer annuellement à l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI) et à participer aux congrès annuels organisé par l'AMCSTI.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 20 décembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE QUATRU 2023-2027 "PER PRUMOVE UN
DIALOGU SCENZA CÙ È PÈ A SUCETÀ È A PARITÀ DI
L'UPPURTUNITÀ È DI L'ACCESSU À A CUNNISCENZA IN
CORSICA"**

**CONVENTION-CADRE 2023-2027 "POUR FAVORISER UN
DIALOGUE SCIENCE AVEC ET POUR LA SOCIÉTÉ, ET
PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET D'ACCÈS À
LA CONNAISSANCE EN CORSE"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La qualité du dialogue science avec et pour la société relève d'un impératif majeur pour l'avenir de notre démocratie. Divers par ses expressions en englobant tout à la fois le partage d'une culture scientifique commune, les démarches de recherches participatives en passant par l'appui à la décision publique ou l'irrigation du débat démocratique, le développement des interactions entre sciences, recherche et société est un impératif majeur pour l'avenir de nos sociétés.

Ainsi, dans le cadre de sa compétence en matière de culture scientifique attribuée par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur, la Collectivité de Corse avait élaboré et approuvé en partenariat avec l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse une convention-cadre pour la période 2018-2022 (cf. annexe 1).

Cette convention-cadre tripartite, signée le 22 mars 2019 fixait les orientations stratégiques en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation.

L'objectif principal consistait à amorcer et à favoriser une certaine démocratisation et une diffusion plus accrue, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir aussi et surtout l'égalité des chances et d'accès à la connaissance sur tout le territoire corse, que cela soit au sein des établissements scolaires, écoles, collèges et lycées mais également au bénéfice du public en général, en recherchant une nécessaire et indispensable coordination territoriale.

Aussi cette convention étant arrivée à son terme, mais aussi et surtout parce que la science joue un rôle de plus en plus prégnant dans le domaine des politiques publiques pour justifier les choix, évaluer les conséquences possibles ou étayer les décisions, dans un contexte d'une certaine érosion de la confiance des jeunes envers la science, il est plus que nécessaire et indispensable de renforcer et de renouveler le dialogue « Science et Société » par le biais d'une nouvelle contractualisation.

1° Une première convention-cadre pour la période 2018-2022

La première convention tripartite représentait la concrétisation d'une ambition et d'une culture partagée entre l'Etat, le Rectorat et bien évidemment la Collectivité de Corse, ambition inscrite dans le cadre du schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017.

Ses orientations étaient retranscrites à travers différents axes, à savoir :

- AXE 1 : Mise en réseau des acteurs de la culture scientifique
- AXE 2 : Organisation d'évènements moteurs
- AXE 3 : Tiers lieux
- AXE 4 : Ateliers scientifiques et pédagogiques des écoles et des EPLE
- AXE 5 : Appel à manifestation d'intérêts « Centre de ressources scientifiques »
- AXE 6 : Appel à projet « Diffusion des savoirs »
- AXE 7 : Rôle des acteurs de la recherche, de la science et de l'innovation
- AXE 8 : Culture d'entreprise et de l'innovation
- AXE 9 : Outils pédagogiques et de médiation scientifique
- AXE 10 : Stratégie de communication
- AXE 11 : Formation et participation à des événements et autres colloques thématiques

Ce cadre stratégique a permis au service de la culture scientifique et de la diffusion des savoirs, sur toute la période 2019-2022 et ce malgré une période marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19, d'instruire des projets au fil de l'eau, des appels à projets, ou encore des appels à manifestation d'intérêt, tels que :

A) L'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en réseau des acteurs :

Lancé en 2019 afin d'appuyer la Collectivité de Corse dans sa mission de pilotage des actions de CSTI, il a permis notamment de retenir le projet de l'association « A Rinascita » afin de répondre aux objectifs suivants :

1. Structurer, animer et développer un réseau territorial et méditerranéen des acteurs de la CSTI.
2. Créer les conditions pour faire émerger des actions innovantes en matière de CSTI, répondant à une actualité sociétale, environnementale et sociale du territoire.
3. Mutualiser les compétences et le matériel de CSTI.
4. Favoriser la relation entre primaire et secondaire grâce à des actions transversales de CSTI, portées et soutenues par le réseau d'acteurs de la CSTI.
5. Créer un espace web favorisant l'intelligence collective, l'optimisation des ressources et des actions, la géolocalisation des acteurs et la promotion de la CSTI auprès du grand public.
6. Créer une nouvelle organisation de l'animation des acteurs en privilégiant la transversalité des disciplines et en s'appuyant sur des réseaux existants.
7. Intensifier les partenariats avec des acteurs nationaux et favoriser l'émergence de projets inter-régions et plus spécifiquement en Méditerranée.

L'association A Rinascita a pu ainsi déployer les actions suivantes :

- Dispositif « les filles osez les sciences » : L'objectif étant celui de déconstruire les idées reçues sur le genre des métiers, promouvoir les métiers scientifiques et améliorer l'orientation professionnelle des jeunes filles. De ce fait, et à titre d'exemple, 8 interventions regroupant 91 participants ont été organisées en 2021 au sein des collèges et

lycées. Pour l'année 2022 7 interventions ont été programmées pour un total de 426 participants.

- Forum des acteurs de la CSTI en Corse : En novembre 2021, un forum des acteurs de la culture scientifique a été organisé afin de réunir les acteurs du territoire et échanger sur différents sujets tels que les besoins du réseau territorial « CSTI » ou bien encore sur les médiations innovantes. 19 structures étaient présentes lors du forum durant lequel de nouvelles pistes de développement de la CSTI pour les prochaines années ont été évoquées dans un objectif de coordination et d'optimisation du réseau régional des acteurs de la CSTI.

B) L'organisation de divers évènements en lien avec l'actualité scientifique du territoire ont été développés, à savoir :

- Les trophées scientifiques de Corse :

Les Trophées scientifiques de Corse, opération unique au plan national, se déroulent sur une journée permettant aux différents acteurs (éducation nationale, enseignement supérieur, associations, entreprises et élus) de se rencontrer et de connaître les projets pédagogiques scientifiques et technologiques menés dans les classes de l'Académie de Corse :

2020 :

5 concours

Nombre d'enfants inscrits : 330

2021 (en visioconférence en raison du COVID) :

4 concours (2 pilotés par l'Académie de Corse et 2 par A Rinascita)

Nombre d'enfants inscrits : 209

2022

5 concours

61 participants (43 en présentiel, 11 en visioconférence)

- L'organisation de la Fête de la Science en Corse :

La Fête de la Science, à l'initiative du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pilotée et coordonnée par la Collectivité de Corse, est une manifestation nationale destinée à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle et à favoriser dans un cadre festif les échanges entre science et société.

2019 :

21 candidatures

39 actions

2020 :

29 candidatures

2021 :

32 candidatures

2022 :

43 candidatures

C) Le soutien aux ateliers scientifiques et pédagogiques des collèges et lycées de Corse :

Ce sont des dispositifs qui sont menés au sein des EPLE de Corse par des enseignants. Ils permettent de dispenser de nouvelles pratiques d'enseignements des sciences dans les établissements scolaires. Intégrés aux projets d'établissements, les ateliers scientifiques et techniques sont ouverts aux élèves volontaires des différents niveaux des collèges et des lycées de Corse.

Année scolaire 2019/2020 :

31 ateliers scientifiques financés

14 établissements scolaires

Année scolaire 2020/2021 :

33 ateliers scientifiques financés

17 établissements scolaires

Année scolaire 2021/2022 :

10 ateliers scientifiques financés

9 établissements scolaires

D) L'appel à manifestation d'intérêts « Centre de ressources scientifiques » :

Les centres de ressources scientifiques ont pour objectifs de mettre en valeur des démarches d'expérimentation scientifique et de susciter notamment de nouvelles vocations pour les métiers scientifiques et techniques. Ils sont idéalement un lieu de partage et de rencontres, afin de rendre accessible à chacun, quel que soit son bagage, la découverte tant des sciences, des techniques, du savoir-faire artisanal ou industriel, des entreprises, que de l'innovation. L'objectif consistait ainsi à rassembler au même endroit l'offre et les ressources afin de favoriser et développer leur diffusion.

Cet appel à manifestation d'intérêt a favorisé notamment l'émergence de « A CASA DI E SCENZE » et la Collectivité de Corse soutient, par le biais d'une convention d'engagement pluriannuelle le programme d'activités pédagogiques. En effet, deux conventions d'objectifs et de moyens ont été élaborées à ce jour entre la Collectivité de Corse, l'Etat (Préfecture et Académie) et la commune de Bastia.

Pour rappel, « A Casa di e Scenze » est aujourd'hui la première structure muséographique en Corse dédiée aux sciences et aux nouvelles technologies d'aujourd'hui et de demain, ayant vocation à devenir la vitrine et le vecteur de promotion de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences Techniques et Industrielles de Corse.

E) L'organisation du Congrès 2023 de l'AMCSTI :

Ce congrès s'est tenu à Bastia du 21 au 23 juin 2023 sur le thème « La CSTI contemporaine : transitions et lien aux territoires ». Il a été organisé en collaboration avec la Casa di e Scenze de la Ville de Bastia, avec la participation des autres acteurs locaux du réseau (CPIE A Rinascita et l'Université de Corse notamment) et avec le soutien de la Collectivité de Corse (cf. annexe 2 Bilan du congrès).

Cette édition a réuni plus de 250 professionnels de la CSTI. À cette occasion, les membres du réseau ont travaillé sur cette thématique en apportant des points de vue réflexifs et pratiques, et ont également abordé les thèmes transversaux tels que le développement durable, l'évaluation, l'inclusion et l'esprit critique.

2° Une deuxième convention-cadre pour la période 2023-2027

La « Loi de Programmation de la Recherche » du 24 décembre 2020 consacre une large place à une conception renouvelée des relations entre « sciences, recherche et société » afin notamment d'encourager le partage d'une culture scientifique commune.

En effet, les mesures issues de la loi de programmation de la recherche visent à renforcer les relations entre science et société, avec un enjeu majeur, celui de renouer le pacte entre les chercheurs et les citoyens, en insufflant dans leurs relations plus de familiarité, de confiance et de réciprocité.

C'est dans ce cadre, que l'Université de Corse a reçu en 2022 le label « SAPS », Science Avec et Pour la Société, afin qu'elle puisse valoriser la recherche et ses enjeux auprès de tous les publics ou bien encore former à la médiation et à la démarche scientifique.

Voilà pourquoi, la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse, l'Académie de Corse mais également l'Université de Corse sont désireux de renforcer leur partenariat en matière de culture scientifique et de définir leurs objectifs et leurs attentes en la matière, par le biais cette fois-ci d'une convention quadripartite.

Cette convention cadre 2023-2027 (cf. annexe 3 Projet de convention) vise à favoriser un dialogue « science avec et pour la société » et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse. L'objectif est ainsi d'impulser une dynamique territoriale cohérente et harmonieuse en matière de diffusion des savoirs auprès d'un large public et en faveur d'un resserrement du dialogue entre la science, la recherche et la société.

Il s'agira par conséquent de définir les modalités d'une ambition commune et d'une culture scientifique partagée, en menant une réflexion stratégique collective s'appuyant sur la mise en œuvre de projets partenariaux.

Par conséquent, pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, la convention cadre 2023-2027 fixe le cadre d'une nouvelle organisation qui s'articule autour de plusieurs actions :

- La mise en réseau des acteurs de la culture scientifique à travers notamment un appel à manifestation d'intérêts qui permettra de recueillir des propositions d'initiatives originales contribuant à renforcer le dialogue science et société sur l'ensemble du territoire.
- L'organisation d'évènements afin d'assurer une diffusion pertinente d'actions en faveur d'un dialogue science avec et pour la société
- Le soutien aux actions de culture scientifique qui aura pour objectif de permettre à tous les publics d'accéder aux savoirs et de développer leur esprit critique. Il s'agit ainsi de rendre la science plus visible sur le territoire et d'encourager le dialogue science avec et pour la société à travers des projets portant sur diverses thématiques et de formats variés.

Cette convention-cadre 2023-2027 prévoit notamment la création d'un comité territorial de pilotage et d'évaluation qui sera essentiellement constitué de :

- M. le Président du Conseil exécutif de Corse ou de son représentant,
- M. le Recteur de l'Académie de Corse ou de son représentant,
- M. le Préfet de Corse ou de son représentant,
- M. le Président de l'Université de Corse ou de son représentant.

Enfin, l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI) anime, fédère et accompagne la diversité des structures œuvrant au partage des savoirs et de la connaissance sur leurs territoires. Au travers de ses actions, elle met en partage et mutualise les savoir-faire de chacun. Ainsi, depuis près de 40 ans, la diversité des acteurs est représentée, présente et active au sein de l'AMCSTI. C'est pourquoi il apparaît opportun pour la Collectivité de Corse, dans le cadre de sa compétence en matière de CSTI, d'une part de devenir membre de l'AMCSTI et d'y adhérer annuellement, et d'autre part de participer aux congrès annuels organisé par cette association.

Je vous propose en conséquence d'approuver la convention-cadre 2023-2027 visant à favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONVENTION-CADRE « 2023-2027 »

**« Pour favoriser un dialogue science avec et pour la société,
et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »**

Entre

La Collectivité de Corse, représentée par

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

Et

La Préfecture de Corse, représentée par

M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de Corse,

L'Académie de Corse, représentée par

M. Jean-Philippe AGRESTI, Recteur de la région académique de Corse,
Recteur de l'académie de Corse.

L'Université de Corse Pasquale Paoli, représentée par

M. Dominique FEDERICI, Président de l'Université de Corse.

Conformément à la délibération n° XX/XX AC de l'Assemblée de Corse du XX XX 2023 approuvant la convention-cadre 2023-2027 « Pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse ».

Après qu'il ait été exposé :

1. Rappel politique publique

La qualité du dialogue science avec et pour la société relève d'un impératif majeur pour l'avenir de notre démocratie. Divers par ses expressions en englobant tout à la fois le partage d'une culture scientifique commune, les démarches de recherche participative en passant par l'appui à la décision publique ou l'irrigation du débat démocratique, le développement des interactions entre sciences, recherche et société est un impératif majeur pour l'avenir de nos sociétés.

Par ailleurs, la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) selon la définition de l'Association des musées et centres de science pour le développement de la CSTI (AMCSTI)

est « partie intégrante de la culture au sens large ; elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans la société ».

Divers textes réglementaires ont ainsi permis à la région d'accroître ses compétences en matière de recherche et de culture scientifique.

Ainsi, la loi du 22 janvier 2002 confère à la Collectivité de Corse des prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche - Article 5 « *La Collectivité Territoriale de Corse peut, par délibération de l'Assemblée, organiser ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche sans préjudice des compétences de l'État en matière d'homologation des titres et diplômes. Elle passe à cette fin des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche* »,

De plus, la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche décentralise notamment aux régions les compétences de culture scientifique, technique et industrielle. En effet, son article 19 dispose, en modifiant l'article L. 214-2 du Code de l'éducation, que « *la région coordonne, sous réserve des missions de l'État et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement. L'État transfère aux régions les crédits qu'il accordait à ces initiatives* ».

Dans ce contexte et suite aux prérogatives de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2017-2022 « SESRI » a été élaboré et adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/33 AC du 26 octobre 2017. Le nouveau document visant à définir la stratégie en matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation pour la période 2023/2027 est en cours d'élaboration, ce dernier s'adosse à la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et au Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE21) d'ores et déjà révisés.

La loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, fait une large place à une conception renouvelée des relations entre « sciences, recherche et société ». Il s'agit ainsi d'amplifier et de structurer le dialogue entre la sphère académique et l'ensemble de la société autour de trois objectifs : le partage d'une culture scientifique commune et l'irrigation du débat démocratique, la participation du plus grand nombre à la recherche, l'appui à la décision et aux politiques publiques. Cette ambition s'est vue réaffirmée par la présentation, le 30 avril 2021, de la feuille de route ministérielle « Science avec et pour la société » (SAPS) qui décline les objectifs prioritaires à mettre en œuvre.

Selon le programme d'actions défini dans le rapport annexé à la loi, cette nouvelle approche des relations entre sciences, recherche et société doit s'appuyer sur une meilleure compréhension des enjeux, sur un inventaire des pratiques à l'œuvre et sur le développement d'outils et de dispositifs innovants. Elle pose ainsi la nécessité de recourir à des approches scientifiques transdisciplinaires dont les résultats sont susceptibles de nourrir aussi bien les politiques publiques que les projets et actions des différentes parties prenantes (chercheurs, médiateurs, journalistes, communicants, décideurs, citoyens, etc.)

Ainsi, dans le cadre de la stratégie ministérielle en vue de constituer un réseau d'établissements engagés dans la structuration de cette politique publique, le ministère de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche a délivré en 2022 le label SAPS à l'Université de Corse afin qu'elle puisse notamment mettre en œuvre les axes suivants :

- Valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics et notamment auprès des scolaires ;
- Formation à la médiation, la communication et la démarche scientifiques ;
- Valorisation de l'actualité de la recherche et de l'expertise scientifique dans les médias ;
- Aide à la décision publique ;
- Participation citoyenne à la recherche.

Le dialogue « Science avec et pour la société » peut donc se décliner ainsi au travers de nombreux espaces culturels, musées, muséums, planétariums, aquariums, associations, centres de culture scientifique, ainsi qu'au sein d'universités et organismes de recherche. Elle s'identifie également à travers des événements répartis sur le territoire, soit au niveau européen (ex. : la nuit des chercheurs) ou national avec relais en régions (ex. : Fête de la science), soit au niveau régional avec des événements marquants (ex. : Trophées scientifiques de Corse), soit encore au niveau local via des programmations diversifiées.

2. Rappel des compétences des partenaires

2.1. La Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse dispose de compétences spécifiques en matière de diffusion de la culture scientifique. En effet, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche décentralise aux régions les compétences de culture scientifique, technique et industrielle.

Ainsi la Collectivité de Corse pilote et coordonne les politiques en faveur de la culture scientifique en Corse. Elle a pour mission de fédérer et d'encourager l'animation du réseau d'acteurs de la CSTI, des centres de ressources scientifiques ou encore des outils nouveaux sur le territoire insulaire ainsi que de favoriser le développement d'actions en faveur d'un dialogue science avec et pour la société.

Il s'agit par conséquent de favoriser une démocratisation et une diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle afin de la rendre accessible au grand public.

2.2. La préfecture de Corse

Dans le prolongement de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche qui intègre la culture scientifique, technique et industrielle (C.S.T.I.) dans les missions des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, renforce les compétences des régions en matière de soutien, de coordination et de financement des actions sur leur territoire, l'État joue un rôle stratégique visant à « fixer le cap, définir les priorités, créer un environnement favorable pour accompagner les acteurs, faire émerger et encourager les initiatives ».

Depuis 2017, la stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle donne des orientations aux actions de développement de la culture scientifique, technique et industrielle dont le principal objectif consiste à fédérer l'ensemble des actrices et acteurs.

Le partage de la culture scientifique, technique et industrielle est également au cœur de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR). Ce nouveau mode de relation, plus riche et plus interactif, exige, pour les scientifiques, de se mettre davantage à l'écoute des attentes et des questions de la société ;

pour les citoyens, il suppose d'avoir accès à une information de qualité leur permettant de comprendre les avancées scientifiques. La loi vise également à densifier les liens avec les entreprises

Ainsi, l'Etat mobilise ses services et ses opérateurs en faveur de la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, en plus d'assurer la mise en œuvre la LPR, propose plusieurs actions nationales en faveur des sciences et de la société, destinées au grand public et appelées à se décliner localement, comme la fête de la Science.

2.3. L'académie de Corse

Dans le cadre de son projet, l'académie de Corse souhaite favoriser l'éducation artistique et culturelle (EAC), considérant qu'elle propose une forme complémentaire essentielle d'apprentissage aux enseignements. Elle conduit les élèves à poser un regard personnel sur le monde. Chaque élève de la maternelle à la terminale doit pouvoir, chaque année, apprendre, rencontrer et pratiquer la culture sous toutes ses formes. La culture scientifique et technologique associe en particulier les jeunes et le monde de la science à travers des actions mobilisant connaissances scientifiques, rencontres et mise en pratique des savoirs. La culture scientifique repose notamment sur :

- une connaissance des principes et des finalités du raisonnement scientifique ;
- une pratique de la démarche scientifique ;
- une compréhension des techniques courantes : conception, réalisation et fonctionnement des objets techniques.

Les actions éducatives proposées s'appuient sur des partenariats avec les différents acteurs du monde scientifique : laboratoires, organismes de recherche, musées, centres de culture scientifique et technique, associations, etc. En complément des enseignements scientifiques, ces actions s'attachent à privilégier une pratique scientifique vivante fondée sur l'investigation et sur l'expérimentation.

Ainsi, dans le cadre de la présente convention, l'académie favorise la promotion des actions territoriales en faveur de la CSTI auprès des établissements et des élèves. l'académie de Corse souhaite également accompagner les équipes pédagogiques, de la conception à la mise en œuvre de projets scientifiques.

Les équipes pédagogiques sont appelées à mieux se former et développer la culture scientifique, à monter des projets scientifiques et solliciter des financements en vue de leur réalisation, notamment en répondant aux appels à projets académiques et territoriaux. Dans cet objectif, au niveau national, et dans sa déclinaison locale, l'application ADAGE doit se généraliser dans les prochaines années afin d'offrir une base de ressources donnant accès aux informations sur les dispositifs, aux contacts et à la cartographie de partenaires scientifiques sur chaque territoire académique.

2.4. L'Université de Corse Pasquale Paoli

L'Université de Corse est une structure de formation et de recherche résolument ancrée dans son territoire, en prise directe avec les grandes problématiques locales, nationales et internationales. Pluridisciplinaire, elle propose plus de 100 diplômes du niveau bac au doctorat, délivrés par 8 facultés, instituts et écoles.

Son identité scientifique s'articule autour de 8 projets structurants pluridisciplinaires qui allient recherche fondamentale et recherche appliquée dans une perspective de développement territorial. L'Université de Corse s'attache à remplir sa mission de valorisation et transfert de

ses activités de recherche vers la société en s'appuyant sur cinq plateformes de recherche et développement dans les thématiques des sciences et techniques, et des sciences humaines et sociales.

L'offre de formation de l'Université de Corse est construite en partenariat avec le monde socio-professionnel. Les composantes de formations (FLLASHS, FST, IUS, PAOLITECH, FDSP, IAE-EME, IUT, INSPE) conjointement avec le CFA Universitaire et le Service de la formation continue de l'Université construisent et développent leurs actions de formations en faveur des étudiants et des actifs dans l'objectif d'impacter durablement le territoire insulaire en insertion professionnelle et en élévation du niveau de diplomation.

Le Palazzu Naziunale, tiers-lieu de l'Université de Corse, pensé comme un espace ouvert, créatif et technologique est le lieu de rencontres intergénérationnel et interdisciplinaire et veut contribuer au renouveau d'une économie productive en Corse.

Le renforcement des liens avec le monde socio-professionnel se retrouve également dans l'action de la Fondation l'Université de Corse notamment par le biais de la création de chaires ou dans le développement d'un esprit entrepreneurial tout au long du cursus universitaire. Le Pôle Innovation et Développement avec son Fab Lab et son espace de coworking facilite, via les outils numériques, l'acquisition de la culture maker.

La diffusion des connaissances et le resserrement du lien entre sciences, recherche et société sont des objectifs poursuivis par la mission SAPS de la Direction de la Recherche du Transfert et de l'Innovation.

3. Les publics visés

Le dialogue « Science avec et pour la société » vise principalement :

- le « tout public » par le biais de l'éducation populaire, en complément de l'enseignement scolaire, c'est-à-dire une diffusion au plus grand nombre ;
- le public « scolaire » et le public « étudiant » (enseignement post-bac et universitaire) ;
- les élus, décideurs, collectivités locales et groupes sociaux-professionnels.

Ces publics peuvent être appréhendés dans l'optique de favoriser l'égalité des chances et ce en termes de genre, de situation de handicap, d'appartenance sociale et territoriale.

En atteste le dispositif Feminscienza déployé depuis 2022 et visant à encourager et accompagner les jeunes filles dans un choix d'orientation post bac scientifique ou technique.

De plus, si le dialogue « Science avec et pour la société » s'est fortement développé depuis plusieurs années en Corse, la promotion en faveur de tous les publics doit demeurer une priorité forte, incluant les décideurs (élus, chefs d'entreprises).

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention « Une ambition et une culture partagée »

L'enjeu principal de cette convention est d'impulser une dynamique territoriale cohérente et harmonieuse en matière de diffusion des savoirs et en faveur d'un resserrement du dialogue entre la science, la recherche et la société. Elle vise à définir les modalités d'une ambition commune et d'une culture scientifique partagée, en menant une réflexion stratégique collective s'appuyant sur la mise en œuvre de projets partenariaux.

Les objectifs définis sont les suivants :

- Obtenir une vision globale et commune en établissant une cartographie des acteurs, des centres de ressources ainsi que des actions menées en faveur d'un dialogue « Science avec et pour la société ». Cette cartographie permettra d'alimenter les discussions stratégiques et sera un outil de pilotage indispensable. Elle permettra d'affiner conjointement les besoins et de soutenir les dispositifs et structures permettant d'y répondre.
- Structurer la mise en réseau des acteurs et assurer une animation territoriale afin d'encourager les actions de diffusion de la culture scientifique à destination de tous les publics en couvrant l'ensemble du territoire. L'ambition est de favoriser la création d'outils partenariaux innovants mais également informer les acteurs territoriaux sur les programmes d'actions mis en place et les orientations de la politique nationale et territoriale.
- Développer des actions de diffusion de la culture scientifique auprès de tous les publics afin de fournir un socle de connaissances suffisamment large et une approche scientifique permettant à chacun de se positionner de façon éclairée et raisonnée vis-à-vis des questions sociétales et des enjeux majeurs auxquels il est confronté. Ces actions doivent également susciter le goût des sciences auprès des plus jeunes.
- Accompagner par la formation dans le domaine de la médiation scientifique les enseignants et les formateurs, les chercheurs, les doctorants, les étudiants, les médiateurs.
- Impliquer le citoyen dans l'activité de recherche, la production et la diffusion des connaissances au travers de projets de recherche participative, lancés et conduits avec l'Université.
- Favoriser et développer le lien entre le monde scientifique et les acteurs des politiques publiques en vue de mettre à disposition les compétences scientifiques pouvant contribuer à la prise de décisions.

Article 2 – Principales actions envisagées

2.1. Mise en réseau des acteurs de la CSTI

Pour ce faire, un appel à manifestation d'intérêts pluriannuel pourra être lancé afin de recueillir des propositions d'initiatives originales contribuant à renforcer le dialogue entre science et société et ce afin d'appuyer la Collectivité de Corse dans sa mission de pilotage d'actions de CSTI.

L'objectif étant de sélectionner la proposition de mise en réseau faisant preuve d'une certaine innovation organisationnelle et de confier à un ou plusieurs opérateur(s) une mission afin que soient poursuivis :

- l'optimisation des actions du réseau territorial ;

- la valorisation de la « CSTI » sur tout le territoire insulaire ;
- le développement et la mutualisation d'équipements et de contenus (expositions ..);
- l'organisation de rencontres afin de créer une synergie par des temps forts organisés pour les acteurs de terrain autour du dialogue « Science avec et pour la société ». En outre, l'organisation de forums territoriaux permettra notamment de réunir les acteurs du territoire et d'échanger sur différents sujets tels que les besoins du réseau, les nouveaux outils mis en place ou bien encore des retours d'expériences. Ils permettront de dynamiser le réseau et de favoriser la montée en compétences des différents acteurs du réseau.

2.2. Organisations d'évènements

Divers évènements en lien avec l'actualité scientifique du territoire pourront être développés.

La vocation de ces évènements est en particulier dictée par le type de diffusion et les publics ciblés. Ainsi, certains auront pour objectif de donner une information descendante, venant des acteurs de la recherche, de la formation et de la valorisation des métiers scientifiques. La Fête de la science fait partie de cette première catégorie.

D'autres viseront à développer une information ascendante permettant de valoriser des projets issus du territoire, et plus particulièrement afin de présenter les travaux scientifiques réalisés par les élèves de l'Académie de Corse comme au cours des Trophées scientifiques de Corse.

Cette double approche ascendante et descendante permettra de coordonner des évènements majeurs, naturellement complémentaires tout au long d'une année, et d'assurer une diffusion pertinente d'actions en faveur d'un dialogue « Science avec et pour la société » envers le public concerné, comme par exemple, à l'occasion de la Fête de la science, voire encore en lien à un niveau européen avec « la nuit des chercheurs » ou encore la journée internationale des femmes et des filles en science.

2.3. Soutien des actions de culture scientifique

Il s'agit, à travers le soutien aux actions de culture scientifique, de continuer à renforcer le dialogue entre science et société notamment en favorisant l'esprit scientifique, mais dans son sens le plus large afin de faire connaître les sciences et la recherche notamment aux jeunes d'aujourd'hui qui sont les acteurs du développement de demain.

Pour ce faire, diverses actions pourront être développées.

Tout d'abord, un appel à projet annuel ou pluriannuel aurait pour objectif de soutenir des activités et programmations pédagogiques afin d'encourager le développement d'actions favorisant le dialogue science avec et pour la société sur l'ensemble du territoire pour permettre à tous les publics d'accéder aux savoirs et de développer leur esprit critique. Il s'agit ainsi de rendre la science plus visible sur le territoire et d'encourager le dialogue science avec et pour la société à travers des projets portant sur diverses thématiques de type expositions, ateliers, conférences, jeux, actions de sciences participatives, etc.

Ces thématiques seront définies annuellement au cours d'un comité de pilotage régional et pourront être en lien avec les besoins spécifiques du territoire ou bien encore à destination de certains publics cibles, et toujours dans l'optique de favoriser l'égalité des chances et ce en termes de genre, de situation de handicap, d'appartenance sociale et territoriale.

Par ailleurs, les ateliers scientifiques et techniques sont des dispositifs nationaux en vigueur depuis 2001. Ils dispensent de nouvelles pratiques d'enseignement des sciences dans les établissements scolaires en permettant notamment à chaque élève de développer sa curiosité,

sa sensibilité à la recherche, aux sciences, à l'innovation et à la culture d'entreprise et son sens critique. Intégrés aux projets d'établissements, les ateliers scientifiques et techniques sont ouverts aux élèves volontaires des différents niveaux des collèges et des lycées. L'objectif actuel est de consolider, pérenniser et évaluer avec l'Académie de Corse les ateliers scientifiques et techniques des EPLE.

Enfin, des projets pourront être déposés au « fil de l'eau », par des organismes et autres structures qui pourraient représenter un réel intérêt pour le territoire en matière de « Dialogue Science Avec et pour la Société ».

Article 3 - Actions de communication concertées

Afin d'assurer une large visibilité aux actions en faveur d'un dialogue « Science avec et pour la société », portées par la coordination territoriale, il conviendra de mettre en œuvre une stratégie de communication cohérente et concertée entre l'ensemble des services communication des différentes Parties.

Ces actions de communication s'organiseront de manière différenciée :

- une communication purement informationnelle de l'actualité SAPS,
- une diffusion de contenus scientifiques

A travers cela, il s'agit ainsi de promouvoir le dialogue « Science avec et pour la société » auprès du grand public, d'informer des actions de vulgarisation sur le territoire et de valoriser les travaux des chercheurs afin d'assurer notamment une égalité des chances et d'accès à la connaissance pour tous.

En outre, les logos des Parties et la mention de leur participation apparaîtront dans tous les documents de communication portant sur les actions réalisées dans le cadre de la présente convention.

Article 4 - Mutualisation des locaux et des équipements

Chaque Partie à la convention pourra demander à bénéficier gratuitement des locaux et des équipements des autres Parties sous réserve de leur disponibilité, après validation des instances des Parties et dans le respect des règles d'accès et de sécurité en vigueur propres à chacune des Parties.

Article 5 : Les modalités de suivi, de pilotage, d'expertise et d'évaluation

5.1. Comité de pilotage

Afin d'assurer le pilotage, le suivi et la bonne exécution de la présente convention, un Comité territorial de pilotage et d'évaluation sera constitué.

Ce Comité territorial de pilotage et d'évaluation sera présidé et coordonné par le Président du Conseil Exécutif de Corse (ou son représentant). Il sera composé de Monsieur le Recteur de l'Académie de Corse ou de son représentant, de Monsieur le Préfet de Corse ou de son représentant, de Monsieur le Président de l'Université de Corse ou de son représentant.

Il pourra s'adjoindre à titre consultatif, des partenaires et/ou des experts ne siégeant pas dans cette instance.

Ce Comité territorial de pilotage et d'évaluation, se réunira autant que de besoin et au minimum une fois par an afin de :

- Présenter les actions portées conjointement par les Parties à la Convention ;
- Identifier les projets, évènements et actions à soutenir ;
- Proposer des thématiques pour les appels à projets de soutien aux actions de culture scientifique;
- Préparer, lancer et analyser les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt selon une procédure définie conjointement.

Ce Comité territorial de pilotage et d'évaluation veillera à la qualité des actions et projets, notamment sur le plan scientifique, et apportera et/ou diligentera les expertises si nécessaires.

Pour assurer un fonctionnement optimal du dispositif, un calendrier prévisionnel proposera annuellement les dates des diverses échéances de l'année à venir (lancement d'appels à projets, d'appels à manifestation d'intérêt, remontées de propositions, etc.).

5.2. **Procédure de suivi des projets, actions et évènements**

Les Parties contribueront à la présente convention sur la base de leurs moyens propres.

La Collectivité de Corse assurera le lancement des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt et assurera, le financement des projets retenus par le Comité territorial de pilotage et d'évaluation. Ces financements pourront faire l'objet d'une participation de l'Etat (subventions complémentaires à la fête de la Science, ...). Les Parties à la présente convention ne pourront bénéficier de financement dans le cadre de ces appels à projets et appels à manifestation d'intérêt.

Chaque projet :

- devra contenir un volet encadrant la partie financière et un volet encadrant la propriété intellectuelle.
- fera l'objet d'une évaluation au travers d'une fiche bilan présentant des indicateurs de réalisation et d'impacts (public ciblé, nombre de participants, localisation de l'action...)

Chaque production (film, outil pédagogique, exposition, ...) découlant de la présente convention devra faire l'objet d'une étude qui décrira en outre les aspects de propriété intellectuelle afin d'en assurer une valorisation ultérieure dans le respect des intérêts des Parties.

5.3. **Procédure de suivi de la convention**

Une évaluation sera réalisée à mi-parcours (au bout de 3 ans) afin d'opérer d'éventuelles réorientations des actions.

Elle se basera sur l'analyse des fiches bilans des actions renseignées par les différents porteurs afin de mesurer l'atteinte des objectifs cités en article 1 de la convention.

A l'issue des 6 ans, un bilan général des actions, moyens humains et financiers engagés sera établi.

Article 6 - Prise d'effet, durée et modification

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2027. À l'arrivée du terme cité, les partenaires, parties prenantes à la convention, pourront convenir d'un commun accord du renouvellement de cette convention-cadre. À cet effet, les partenaires se rapprocheront avant l'échéance contractuelle afin de faire connaître leur intention de renouvellement de la convention.

De plus, au regard de l'évolution potentielle du contexte en faveur d'un dialogue science avec et pour la société ou encore des missions incombées aux différents partenaires, des avenants compléteront en tant que de besoin la présente convention.

Fait en 4 exemplaires

Aiacciu le

Le Président du Conseil
exécutif de Corse

Gilles SIMEONI

Le Préfet de
Corse

Amaury de
SAINT-QUENTIN

Le Recteur de
l'Académie de Corse

Jean-Philippe
AGRESTI

Le Président de
l'Université de Corse

Dominique FEDERICI

Congrès annuel Bastia

21 - 23 juin 2023



amcsti

Le réseau professionnel des cultures
scientifique technique et industrielle



Le Congrès 2023 de l'Amcsti s'est tenu à Bastia du 21 au 23 juin 2023 sur le thème « La CSTI contemporaine : transitions et lien aux territoires ». Il a été organisé en collaboration avec la Casa di e Scenze de la Ville de Bastia, avec la participation des autres acteur-ice-s locaux du réseau (CPIE A Rinascita et l'Université de Corse notamment) et avec le soutien de la Collectivité de Corse.

Cette édition a réuni plus de 250 professionnel-le-s de la CSTI. À cette occasion, les membres du réseau ont réfléchi, ensemble, à cette thématique en apportant des points de vue réflexifs et pratiques. Il-elle-s ont également abordé les thèmes transversaux suivants : développement durable, évaluation, inclusion et esprit critique dans les présentations.

Le Congrès annuel est un temps essentiel de partage et de rencontres pour le réseau et son champ professionnel. L'Amcsti a su faire de ce rendez-vous un moment de construction de dynamiques collaboratives communes et de mutualisation. C'est en confrontant les points de vue, issus de la problématisation et l'expérimentation sur les territoires, que les professionnel-le-s élaboreront les approches innovantes des médiations de demain.

Déroulement

Le Congrès s'est déroulé du mercredi 21 au vendredi 23 juin sur 5 lieux :

- au centre culturel Alb'Oru pour les conférences plénières, les ateliers, la foire aux projets, un des parcours et l'Assemblée générale de l'association ;
- à la Casa di e Scenze pour les ateliers et un des parcours ;
- au Musée de Bastia pour un des parcours et le gala ;
- à la Collectivité de Corse pour un des parcours ;
- au Laboratoire Sella Mare pour un des parcours.

Pendant ces trois jours, 5 parcours, 12 visites de site, 6 ateliers, 3 conférences plénières, une intervention des groupes de travail et une foire aux projets ont été proposés aux congressistes.

Première journée

Lors de la journée introductive, les représentant-e-s de la Ville de Bastia, de la Collectivité de Corse, de l'Université de Corse, du CPIE A Rinascita, de la Casa di e Scenze, du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de la Culture, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont ouvert les discussions en rappelant leur soutien à la culture scientifique, technique, industrielle, et à l'importance de son développement.

Une conférence inaugurale a réuni deux acteurs de la CSTI : Gilles Boeuf, Biologiste et Professeur à Sorbonne Université et Fabrice Fenouillère, Directeur du Parc Galéa.

Le groupe de travail constitué sur la Fioraso est intervenu pour présenter les premiers retours de la consultation des membres.

Une intervention du Parc naturel marin Cap Corse Agriate sur la prise en compte des transitions au sein d'une Aire marine protégée a eu lieu.

Les participant-e-s ont ensuite été invité-e-s à participer à 6 ateliers ou la foire aux projets composée de 10 stands.

Deuxième journée

La journée suivante a été entièrement consacrée aux 5 parcours.

Troisième journée

La dernière journée a commencé par l'Assemblée générale de l'association, suivie d'une présentation des actions des groupes de travail Intermed, Evaluation et Inclusion.

La conférence de clôture a été donnée par Gilles Boeuf.

Des visites ont ensuite ponctué l'après-midi et le week-end pour les congressistes souhaitant poursuivre leur séjour en Corse.

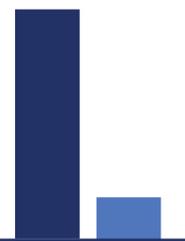
les chiffres clés



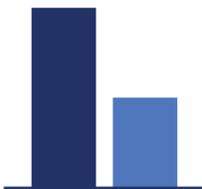
250 participant·e·s



63% de femmes
37% d'hommes



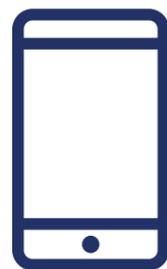
85% de membres
15% de non-membres



67% participation antérieure
33% première participation



82 intervenant·e·s

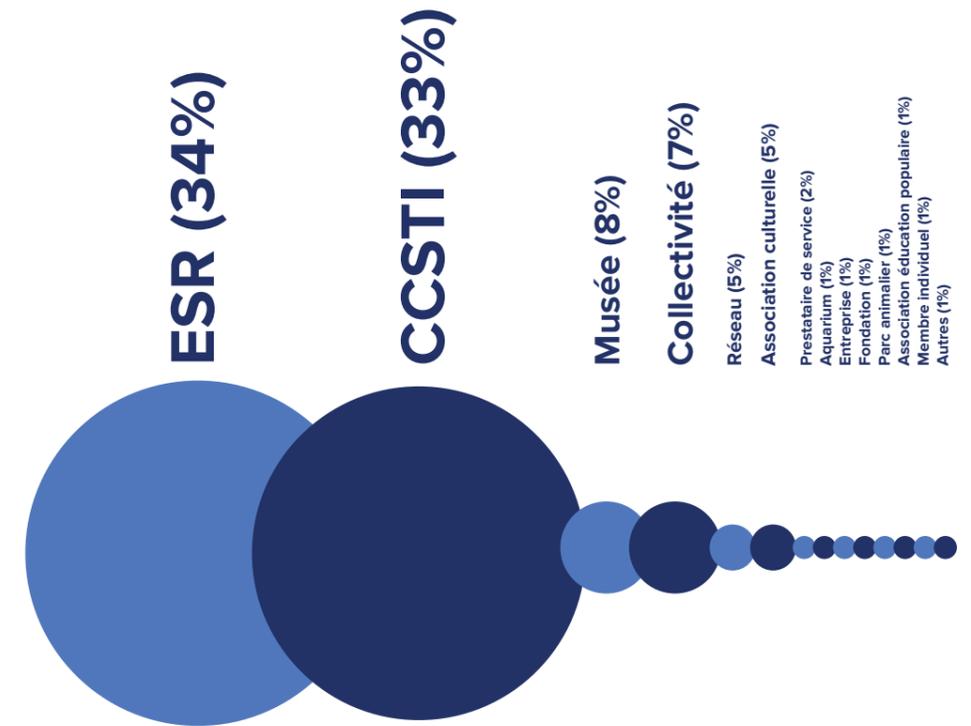


Plus de 150
téléchargements
de l'app

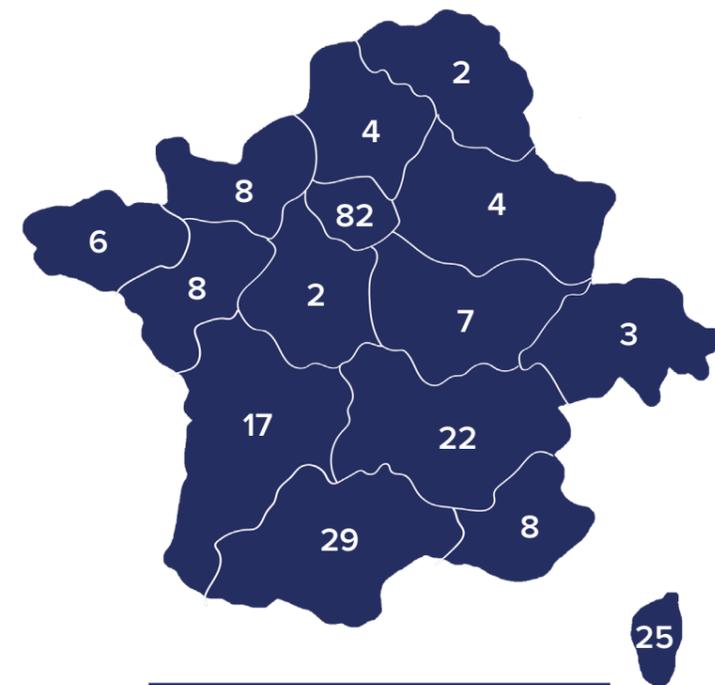
Note globale du Congrès : 4,3



Type de structures



Répartition des territoires



1

2 Autres
16 non renseignés

4



atelier 1

Comment intégrer les débats écologiques en médiation scientifique ?

Animé par Nadège Cornet et Georey Guerinot — Universcience —, cet atelier a eu pour objectif de débattre des enjeux de développement durable pour décider à plusieurs des futurs possibles en incarnant un groupe d'ami-e-s qui débattent de propositions pour transformer la société sur des thématiques déterminées, pour choisir si elles doivent être adoptées, adaptées ou refusées. Les participant-e-s ont ensuite pris part à une réflexion collective sur la place de l'humain sur le territoire et sur les problématiques de transition écologique suivi d'un jeu à débattre.

atelier 2

Scientifiction : Un atelier de design fiction prenant en compte les évolutions climatiques et sociales

Animé par Chloé David — Institut Supérieur des arts de Toulouse — et Laurie Cezeur — Université C. Bernard Lyon 1 —, cet atelier de design fiction a permis de s'imaginer de nouvelles approches pédagogiques qui considèrent les évolutions climatiques et sociales. L'atelier a pris la forme d'un jeu sérieux, dans lequel les participant-e-s se projetaient en 2040. Il-elle-s ont imaginé un atelier de médiation scientifique en prenant en compte les défis qu'il-elle-s ont piochés suivi d'un collage collaboratif.

atelier 3

Mix Énergétique : équilibre des besoins énergétiques en Corse

Animé par Mario Capai — EDF Corse —, cet atelier présente la réussite de la transition énergétique en Corse, reposant sur des évolutions et des actions tant côté production (« offre ») que consommation (« demande »). Le jeu consistait à équilibrer l'Offre et la Demande en électricité et à choisir les moyens de production.

atelier 4

Planète Précieuse : gestion du développement durable au niveau d'un territoire

Animé par Alicia Barbarin — CPIE Centre Corse - A Rinascita —, le projet Planète Précieuse « Mon territoire en jeu » est mené en partenariat avec l'ADEME, le Conseil Régional, les Conseils Généraux d'Aquitaine et le Rectorat, à destination des lycéens. Le dispositif aborde les problématiques du développement durable à travers diverses thématiques comme les ressources, le bien-être, l'aménagement du territoire, le paysage. L'animation s'est appuyée sur le débat, la concertation et la coopération.

atelier 5

Le dialogue Sciences-Société sur le climat : une opportunité d'intermédiation en milieu rural - échanges d'expériences

Animé par Camille Volovitch — L'Arbre des Connaissances —, cet atelier de conception d'intermédiation en milieu rural sur le sujet du changement climatique a permis des échanges d'expériences sur les opportunités de médiation. L'atelier a commencé par le retour d'expériences de la conception en co-construction avec des jeunes en milieu rural d'un support « Jouer à Débattre » sur le climat et la biodiversité.

atelier 6

Intermed #9 - Édition spéciale - Médiation sous contrainte : comment ludifier des lieux quotidiens et ré-explore nos pratiques de médiations ?

Animé par Kévin Fauvre — ART'M —, Manuela Simula — Cap Sciences —, Nicolas Berton — SEMECCEL - Cité de l'espace —, cet atelier proposait de réfléchir à ludifier, se réapproprier, augmenter et transformer des lieux quotidiens en présentant des ressources, des outils pour aider à l'idéation et la ludification et réfléchir à la médiation sur des lieux inhabituels en CSTI.

les parcours

Les parcours constituent un des éléments les plus appréciés du congrès. Ils sont jugés intéressants, variés, même si parfois très denses. 221 congressistes ont participé aux parcours.

Sur les 5 parcours proposés, « Mers et océans », « Ambitions et territoires », et « La médiation scientifique en question » ont été les 3 parcours les plus appréciés.

De nombreux·es participant·e·s suggèrent que les parcours soient ponctués par une visite afin de permettre un temps informel. Par ailleurs, une restitution de ces parcours avec un temps dédié en plénière s'avère nécessaire pour que chacun·e puisse avoir un retour des différentes thématiques. Une restitution écrite pourrait également être envisagée.



parcours

« Nos action autour des transitions »

À l'aune des réflexions systémiques sur les transitions sociales et écologiques, comment les acteurs de CSTI innovent-ils pour accompagner ces transformations ? Comment impulser des modèles vertueux et des arguments rationnels au service de ces transitions ? Ce parcours s'articulait autour de ces deux questionnements et a rassemblé 41 personnes. Une alternance de mini-conférences et de tables rondes était proposée à la Casa di e Scienze.

Retour sur expérience

La table ronde « L'événementiel comme moyen d'investir un territoire » et la mini-conférence « Un éclairage théorique sur notre rôle à jouer » ont été très appréciées par l'assemblée. La foire aux réflexions « Mes idées, mes envies de partage » a été très plébiscitée.

Les échanges ont été dans l'ensemble vus par les répondants au questionnaire comme constructifs avec des pistes de travail. Le format table ronde a conduit à de nombreuses interactions avec les participant-e-s.

Pour aller plus loin

Les échanges ont mené à l'émergence de réflexions. Les acteur-ice-s de la CSTI estiment qu'il est nécessaire d'être moins consensuels et plus subversifs sur la question des transitions, notamment en recréant un lien avec la nature, le sensible. Le positionnement dans un rapport politique est également primordial pour obtenir un soutien des pouvoirs publics. Le terme de transition pourrait être remplacé par bifurcation ou transformation.

Sur la question des postures dans la médiation, les membres de l'Amcsti attendent une veille afin d'alimenter les réflexions. En parallèle, l'éco-anxiété des professionnels doit être prise en compte.

parcours

« Ambitions et territoires »

En valorisant les territoires proches des publics et en s'appuyant sur leurs spécificités et leurs richesses, comment les acteurs de CSTI incitent-ils à une réflexion collective sur le sens des politiques culturelles et environnementales et leurs enjeux en termes d'intérêt commun ? Comme œuvrer sur l'ensemble des territoires ? Ce parcours s'articulait autour de ces deux questionnements et a rassemblé 50 personnes. Une alternance de mini-conférences et de tables rondes était proposée à la Collectivité de Corse.

Retour sur expérience

La table ronde « Ouverture d'un nouveau CCSTI : Pour qui ? Pourquoi ? » et la mini-conférence « Et si nous devenions des Opérateurs territoriaux de transition ? » ont été très appréciées par les participant-e-s de ce parcours.

L'ensemble du parcours a été jugé très intéressant par les répondants au questionnaire. Toutefois, il est à déplorer un manque d'interactions entre les orateur-ice-s et le public, notamment dû au format mini-conférence.





parcours 3

« Mers et océans »

Comment agir pour placer la CSTI au cœur de la Conférence des Nations Unies sur les océans en 2025 ?

Ce parcours s'articulait autour des enjeux que présente la préservation des mers et océans, notamment du point de vue de la CSTI. Il a rassemblé 18 personnes au regard du lieu d'accueil et de la visite du Laboratoire Stella Mare (Sustainable Technologies for Littoral Aquaculture and Marine REsearch) dont l'activité porte sur l'ingénierie écologique en domaine littoral et marin. Une alternance de mini-conférences et d'ateliers était proposée.

Retour sur expérience

La mini-conférence « Océanolab, la science en train de se faire » en présence du public » et la mini-conférence « Campagne CorSeaCare » ont les plus plébiscitées. Le temps d'échange autour du Parcours Océan UN 2025 a également été un des moments forts de ce parcours.

Le timing et la qualité des échanges lors du parcours ont été appréciés par les participant-e-s. La visite qui a ponctué la journée est à renouveler selon les répondants au questionnaire.

parcours

« La médiation scientifique en question »

Explorer les initiatives participatives, agir pour l'inclusion, aborder les sujets sensibles, participer à la recherche en médiation et œuvrer pour les nouvelles formes de médiation afin de rendre nos actions plus efficaces.

Ce parcours s'articulait autour des enjeux que présente la médiation en CSTI en s'appuyant sur les actions déployées par les acteur·ice·s et a rassemblé 58 personnes au centre culturel Alb'Oru.

Retour sur expérience

La table ronde « Outils pratiques pour l'inclusion », la mini-conférence « Comment aborder les sujets liés à la vulnérabilité, à la fragilité, à l'intime ? » et l'atelier sur « Quelles médiations de mathématiques pour la société de demain ? » ont été très appréciés par les participant·e·s de ce parcours.

L'organisation de la journée avec une alternance entre tables rondes et mini-conférences était le bon rythme selon les répondants au questionnaire. Le parcours a même été jugé trop court par certain·e·s au regard de la densité des interventions. Un bémol a toutefois été relevé et concerne la taille de la salle qui ne semblait pas adaptée aux échanges.

Pour aller plus loin

Les échanges et contributions lors de ce parcours ont montré que la médiation scientifique doit être protéiforme. Les ressources et contenus doivent sortir du cadre universitaire et institutionnel. Il est question de faire évoluer les formats, d'utiliser les nouvelles technologies, mais également de remettre de l'humain, du sens et de la participation collective au cœur de nos projets de transmission. Les publics sont des acteurs de la médiation puisqu'ils sont mieux placés que quiconque sur ce qui peut les séduire, les interpeler et les engager.

Il est donc primordial de déconstruire pour mieux reconstruire, de ne pas craindre d'aborder des thématiques anxieuses, par exemple, dans le but de rendre l'information, de donner à chacun la possibilité d'apprendre, de comprendre et d'évoluer. La médiation doit être à l'image de la société et remplir sa mission d'inclusion.





parcours

« La CSTI inter et pluridisciplinaire »

Information, presse, bibliothèque, médiathèque, art science ... d'autres champs possibles pour une diversité de diffusion. Comment créer des synergies pour une diversité d'acteurs ?
Ce parcours s'articulait autour de ce questionnement et a rassemblé 54 personnes. Une alternance de mini-conférences et de tables rondes était proposée au Musée de Bastia.

Retour sur expérience

L'atelier « Des outils concrets pour travailler l'esprit critique et les méthodes scientifiques », la mini-conférence « Pop'Sciences Jeunes débats/reportages » et celle sur les « Usages innovants du livre : Accompagner la pratique des médiateurs scientifiques - Projet Livmed » ont été appréciés par les participant-e-s.

La proposition d'atelier, venue ponctuer la journée, a été remarquée par les répondants au questionnaire. Un lien entre les différentes interventions a parfois manqué.

Pour aller plus loin

Le livre a été, et est toujours, le premier support pour l'expression de la pensée et le partage de la connaissance. Les bibliothèques, présentes dans tous les territoires, constituent le réseau de lieux culturels pluridisciplinaires le plus dense en France. Accompagner les bibliothécaires, leur donner confiance et les conforter dans leur rôle de « transmetteurs de savoir » par la mise en œuvre d'actions de formation et des partenariats est donc un enjeu très important.

Dans un monde où « l'infobésité » et la propagation virale de fausses informations (générées par des êtres humains ou automatiquement par des robots) constituent une menace pour le partage des connaissances, la formation des étudiant-e-s en journalisme pour qu'il-elle-s puissent eux-mêmes être des vecteurs de développement de l'esprit critique est un autre enjeu sur lequel les membres du parcours ont échangé. Pour former les jeunes journalistes et professionnel-le-s de l'information, les retours d'expérience des acteur-ice-s de terrain peut être très utile pour comprendre l'évolution des façons de s'informer et les usages des nouveaux médias chez les jeunes.

Enfin, nombreux sont les jeunes qui culpabilisent de contribuer à l'épuisement des ressources naturelles et la destruction de l'environnement. Ils nous font part régulièrement de leur éco-anxiété et de leur difficulté à imaginer leur avenir et celui de la société. Quelle place donner à l'art et aux artistes dans les interactions avec les scientifiques pour proposer des imaginaires « positifs » et un futur (des futurs ?) désirables pour les jeunes ?



Centre culturel Alb'Oru Jardin de L'Annonciade Musée de Bastia visites

Déjeuner et temps de pause au centre culturel Alb'Oru

Les déjeuners et les pauses se sont déroulées en grande majorité dans les espaces conviviaux du centre culturel Alb'Oru privatisé à l'occasion du Congrès pendant trois jours.

Cocktail dînatoire au Jardin de l'Annonciade

À l'issue de la première demi-journée du Congrès, l'ensemble des participant-e-s se sont retrouvés au restaurant Coté Jardin, placé dans le Jardin de l'Annonciade. Un cocktail dînatoire était proposé et l'ensemble des personnes ont également pu profiter de la Fête de la Musique dans le centre-ville de Bastia.

Cocktail dînatoire et soirée aux Jardins suspendus du Musée de Bastia

Les congressistes ont pu profiter d'un cadre magnifique au Musée de Bastia et notamment dans les Jardins suspendus qui offrent une vue sur Bastia lors du deuxième soir. Un cocktail dînatoire et des animations musicales ont été proposées avec entre-autres une performance de polyphonie de chants corses.

Visites

12 visites étaient proposées aux congressistes à Bastia et aux alentours l'après-midi du 23 juin 2023 et durant le week-end qui a suivi :

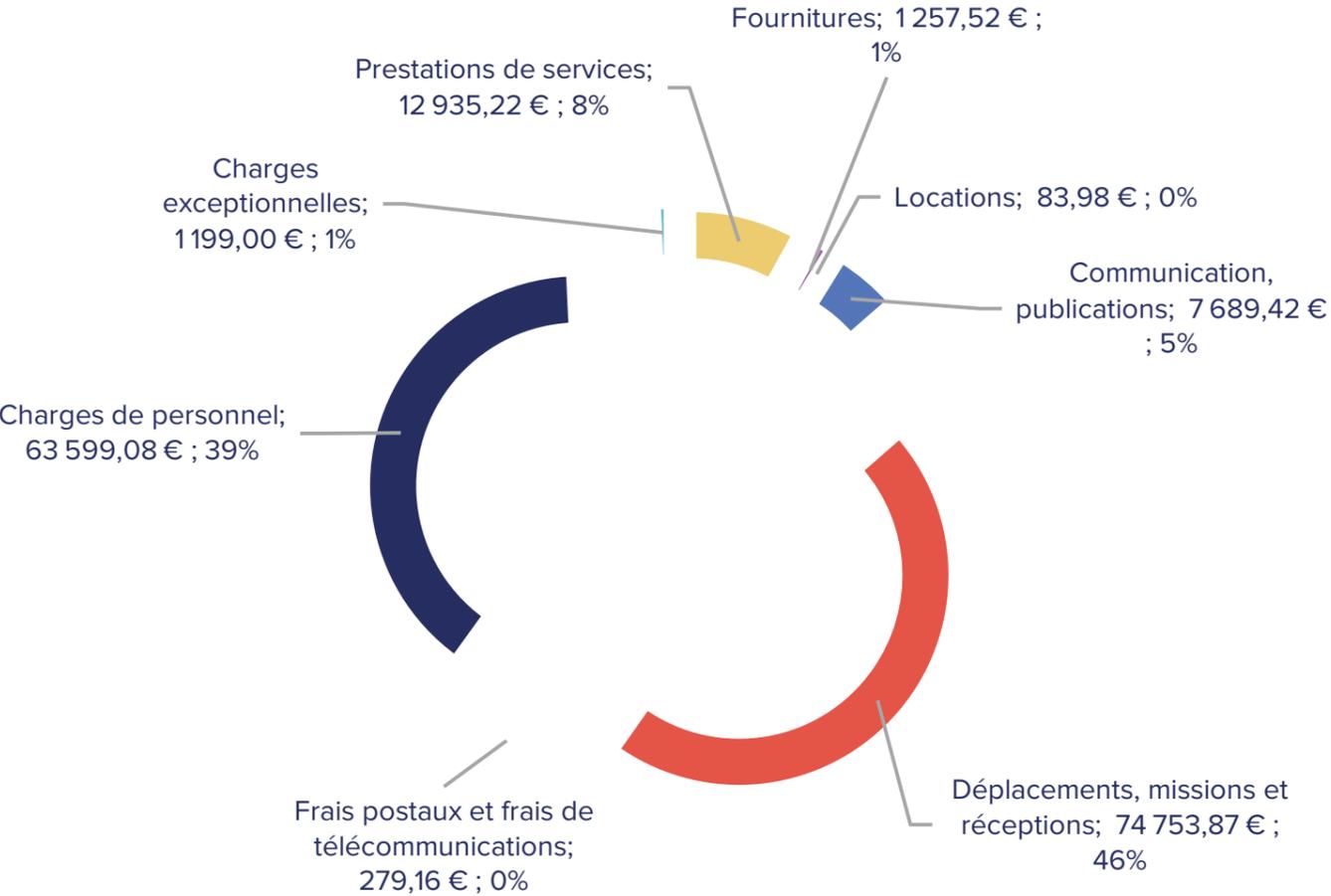
- Exposition « Explore Mars » à la Casa di e Scenze
- Visionnage du film Tu nourriras le monde, de Nathan Pirard et Floris Schruijer, Paroles de Paysans à la Casa di e Scenze
- Musée de Bastia
- Visites guidées de la ville de Bastia
- Musée de la Corse et de la Citadelle de Corte
- Parc Galéa

L'ensemble de ces visites ont été appréciées par les répondants au questionnaire.

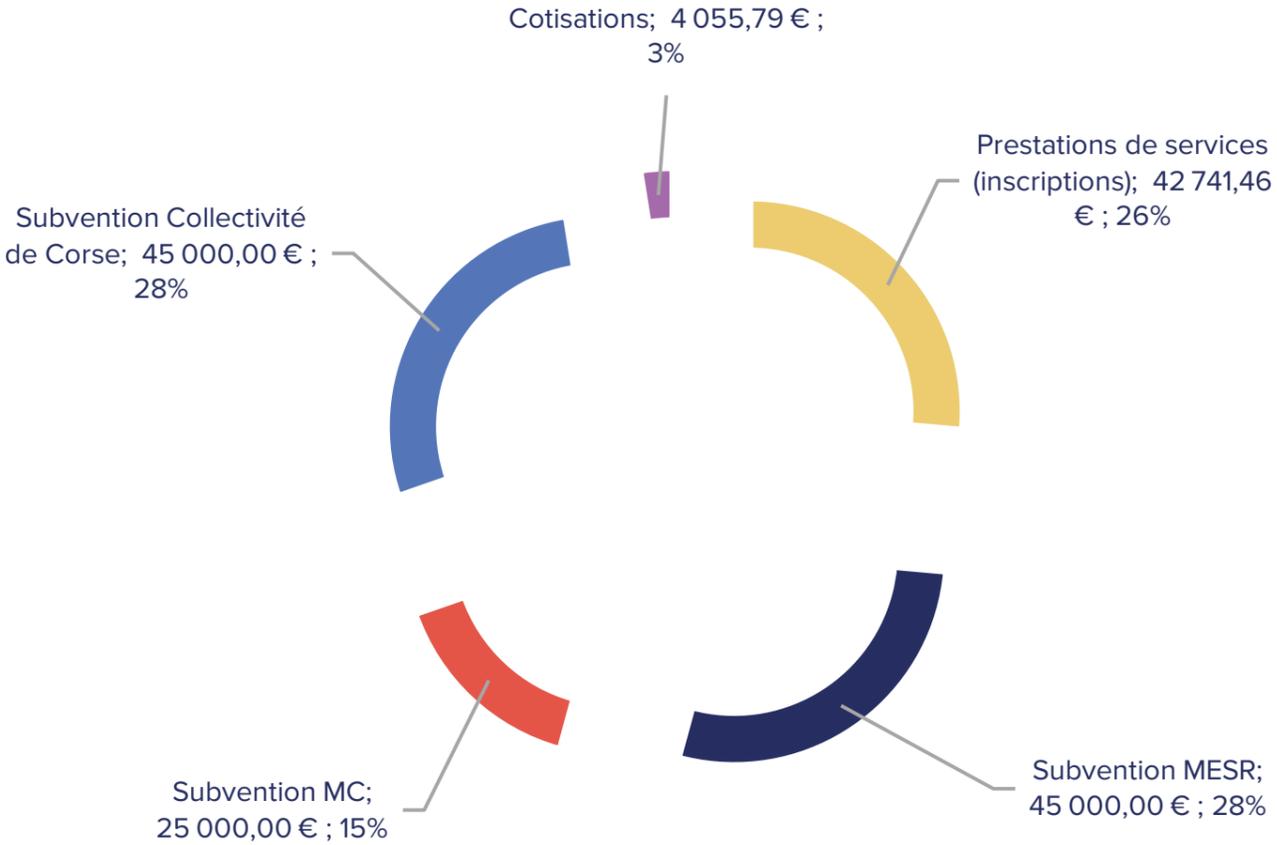
bilan

bilan financier

Répartition des dépenses : 161 797,25 €



Répartition des ressources : 161 797,25 €



Apport en nature Ville de Bastia : 11 933,03 €
(mise à disposition d'espaces, de personnel)



bilan général et perspectives

Les objectifs de participation au Congrès 2023 de l'Amcsti ont été atteints, avec une participation de 250 congressistes pour cette édition, bien que la destination soit plus lointaine.

Des innovations ont été apportées à cette édition, en matière de programme, avec la mise en place d'une application personnalisée pour chaque congressiste. Cette application permettait de disposer également de la liste des participant-e-s, de notifications, mais également de communiquer via un tchat. Elle a été plébiscitée avec plus 150 téléchargements.

En termes de développement durable, la nécessité de mesurer l'impact carbone des déplacements du Congrès de l'Amcsti est apparue évidente, et plus particulièrement lorsque celui-ci se déroule sur un territoire insulaire. Un bilan carbone est en cours à partir des données collectées lors de l'inscription des congressistes. Pour l'édition 2024, une compensation du bilan carbone sera proposée.

En 2024, une attention particulière devra être portée sur la parité des conférencier-e-s.

Impact sur le territoire

L'organisation du Congrès annuel de l'Amcsti à Bastia a permis de fédérer les acteur-ice-s de la CSTI du territoire de Corse : collectivités, associations, établissements publics, établissement d'enseignement supérieur et de recherche, et permettra certainement une intensification des collaborations pour les années à venir.

Assemblée générale

À l'issue du Congrès, l'organisation de l'Assemblée générale de l'association a permis de renouveler la moitié du Conseil d'administration.

Perspectives

Les nombreux échanges ont mené à des réflexions sur de nouveaux groupes de travail comme sur les « mers et océans », le « tourisme » ou encore la « subversion ».

La fluidification des déplacements entre les différents lieux du Congrès apparaît nécessaire pour les prochaines éditions.

La restitution des parcours semble également être demandée par les répondants au questionnaire avec un temps d'échange associé. Il en est de même pour les groupes de travail qui doivent bénéficier d'un échange avec le public. Le format de la foire aux projets doit par ailleurs être revu.

Le prochain Congrès de l'Amcsti se déroulera en 2024 à Montbéliard.

remerciements

L'Amcsti souhaite remercier la Casa di e Scenze, la Ville de Bastia, le CPIE A Rinascita et l'Université de Corse pour leur soutien organisationnel de cet évènement.

De plus, elle adresse des remerciements aux financeurs : la Collectivité de Corse, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture sans qui le Congrès ne pourrait pas avoir lieu.

Soutenu par

